

Mettre en place une politique d'expiration des mots de passe



Cette page n'est plus actualisée. À partir de BlueMind 4.8, veuillez consulter la [nouvelle documentation BlueMind](#)



Connexion avec un AD ou LDAP

La politique d'expiration ne sera pas appliquée aux utilisateurs importés d'un annuaire AD ou LDAP.

Politique globale

L'administrateur peut mettre en place une politique de gestion automatique de l'expiration des mots de passe pour un domaine : tous les utilisateurs devront modifier leur mot de passe à une fréquence donnée.

Cette politique se paramètre depuis la console d'administration au niveau du domaine : Gestion du système > Domaines supervisés > choisir votre domaine > onglet Général

The screenshot shows the 'Général' tab of the BlueMind administration console. The interface includes a top navigation bar with tabs: Général, Filtres, Archivage, Catégories, Messagerie, Règles du flux des mails, Indexation / Recherche, and Services BM. Below the navigation bar, the 'DÉFINITION' section is visible. It contains several input fields and a list of aliases. The 'Expiration du mot de passe en jour:' field is highlighted with a red rectangular box.

Field	Value
Nom (ex. monentreprise.fr):	blue-mind.net
Description:	Domaine Blue-Mind
Langue:	Français
Alias:	blue-mind.fr, blue-mind.org
Nombre maximum de comptes:	
Nombre maximum de comptes simples:	
Expiration du mot de passe en jour:	

- Remplir le nombre de jours souhaité et cliquer sur le bouton "Enregistrer" en bas de page.

Les utilisateurs se verront dès lors contraints de changer leur mot de passe :

- **Après le délai indiqué selon la date de dernier changement, si celle-ci est connue.**
Par exemple si l'administrateur saisit 100 jours et que l'utilisateur a changé son mot de passe 75 jours auparavant, il devra le changer dans 25 jours.
- **Dès sa prochaine connexion si aucune date de dernière modification n'est connue.**
Cela peut être le cas si l'utilisateur a été créé avant le passage en 3.5.14 et qu'il n'a jamais modifié son mot de passe.

Gestion individuelle

Qu'une politique globale soit définie ou non, les administrateurs ont la possibilité de forcer l'expiration du mot de passe d'un utilisateur, par exemple lorsque l'on soupçonne que celui-ci a été corrompu.

L'administrateur peut aussi exclure l'utilisateur de la politique globale définie.

Dans les deux cas, l'administrateur doit se rendre dans la [fiche d'administration de l'utilisateur](#) dans la console d'administration : Annuaire > Entrées d'annuaire > sélectionner l'utilisateur > onglet Maintenance :

MOT DE PASSE

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Change password

Dernière modification

vendredi 17 avril 2020 14:12:35 UTC+2

Changer le mot de passe à la prochaine connexion

☐

Le mot de passe n'expire pas

☐

- Cocher la case "**Changer le mot de passe à la prochaine connexion**" et cliquer sur "Enregistrer" en bas de page pour faire expirer le mot de passe et forcer l'utilisateur à le changer.
- Cocher la case "**Le mot de passe n'expire pas**" pour exclure l'utilisateur de la politique globale d'expiration du domaine.

Effets pour les utilisateurs

Que le mot de passe ait expiré suite à la politique globale ou par un forçage de la part d'un administrateur, la demande de modification pour les utilisateurs intervient de la même façon : lorsque l'utilisateur essaie de se connecter avec son ancien mot de passe, le formulaire suivant lui est présenté :



Mot de passe expiré, veuillez le modifier

Mot de passe actuel

Nouveau mot de passe

Confirmer le nouveau mot de passe

CHANGER LE MOT DE PASSE

Se déconnecter

Une fois ce formulaire rempli et validé, l'utilisateur est alors redirigé vers la page de connexion de BlueMind et il peut dès lors se connecter avec le nouveau mot de passe.